

La politique de formation professionnelle initiale et continue au Centre Hospitalier de Guéret

- Code général de la fonction publique
- **PARTIE LÉGISLATIVE (Articles L1 à L829-2)**
 - Livre IV : PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (Articles L411-1 à L462-2)
 - **Titre II : FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE (Articles L421-1 à L424-1)**

La formation professionnelle vise à acquérir **et actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle.**

La politique de formation professionnelle au Centre Hospitalier de Guéret se compose de :

- la formation professionnelle initiale, qui concerne les publics étudiants et des apprentis
- la formation professionnelle continue qui concerne les agents du CH Guéret et des établissements en direction commune
- le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences qui concerne les professionnels du territoire creusois.

Le Centre Hospitalier de Guéret a pour mission de contribuer activement au développement des connaissances et des compétences des professionnels qui exercent au sein de la structure. Pour ce faire, il est un acteur clé dans :

- le processus d'accueil et d'intégration du personnel,
- l'évolution des carrières
- la gestion du changement, de l'adaptation à l'emploi et la mutation des métiers
- l'accompagnement dans la construction d'un projet personnalisé
- une formation initiale au travers de l'enseignement supérieur en IFSI et IFAS
- le développement des connaissances et de la compétence
- le processus de maintien et de retour à l'emploi.

Le service de la formation professionnelle continue du CH Guéret, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) et le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences (CESU) répondent aux besoins et aux exigences de l'enseignement supérieur, des filières professionnelles, de l'établissement, des pôles, des services, et plus généralement à tous les besoins des professionnels employés au CH Guéret et des professionnels de santé du territoire.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, le CH de Guéret a obtenu la certification Qualiopi, référentiel national qualité et s'inscrit pleinement dans une démarche qualité. Le CH Guéret met en œuvre une stratégie visant l'amélioration continue de la qualité au sein des différentes structures : Formation Professionnelle Continue, formation professionnelle initiale (IFMS) et au sein du CESU, afin de mesurer l'efficacité des actions qu'il conduit et favoriser l'accès aux formations aux personnes en situation de handicap.

L'Institut de Formation aux métiers de la santé (IFMS) regroupe sur un même site un **IFSI** et un **IFAS**. La formation aide-soignant peut être proposée également par voie d'apprentissage. L'institut s'appuie sur une plateforme numérique partagée, chaque étudiant ou élève disposant également d'un espace numérique de travail. L'IFMS entretient également des relations privilégiées de collaboration avec le campus universitaire de GUERET.

Un partenariat formalisé entre l'IFMS et les trois universités de la Nouvelle Aquitaine Limoges, Poitiers, Bordeaux permet de garantir le niveau scientifique d'enseignement. L'offre de formation IFSI et IFAS, et de formation continue au sein de l'IFMS apporte une réponse aux enjeux régionaux et territoriaux.

Le plan de développement des connaissances et de la compétence du personnel non médical et maïeutique s'adresse à l'ensemble du personnel du CH de Guéret. Il se définit à partir des besoins et des attentes identifiées lors de l'entretien annuel de formation, en termes d'accompagnement des parcours de professionnalisation des agents, de développement des connaissances, de compétences ciblées et priorisées, et de maintien des compétences initiales.

Il s'appuie sur un repérage des évolutions prévisibles dans les années à venir, sur les besoins identifiés en termes d'adaptation à l'emploi, de développement des connaissances, de compétences (GPMC) et sur les dysfonctionnements et insuffisances avérés au sein de l'établissement (résultat de CREX, rapport d'activité, Evènements Indésirables Graves (EIG)). Le plan de développement des connaissances et de la compétence regroupe les actions de formation retenues en fonction des orientations stratégiques, des priorités nationales et régionales de formation, des besoins et des objectifs déterminés en matière de compétences individuelles et collectives.

Dans le cadre de la direction commune avec le CH de Bourgneuf et l'EHPAD de Royère de Vassivière, la mutualisation des actions de formations institutionnelles est mise en œuvre depuis juin 2022. Cette mutualisation a pour finalité de permettre à un maximum de personnel des établissements de bénéficier des formations institutionnelles.

Le Centre d'Enseignement de Soins d'Urgences (CESU)

Dans le cadre de la politique de santé publique, les Centres d'Enseignement de Soins d'Urgences ont pour mission réglementaire (Art. D. 6311-18) de contribuer à la formation initiale et continue relative à la prise en charge de l'urgence médicale, en situation quotidienne et d'exception, ainsi qu'à la formation relative à la gestion des crises sanitaires, pour les professionnels de santé et plus généralement pour toute personne susceptible d'être confronté en urgence à un problème de santé dans le cadre de son activité professionnelle.

Le CESU est garant de la qualité pédagogique des formations dont il assure la responsabilité, conformément aux orientations données par la commission nationale des formations aux soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires.

Le CESU 23 fait l'objet d'un agrément par le ministère de la santé et l'ARS nouvelle Aquitaine pour une durée de 5 ans. Ces enseignements sont essentiellement destinés aux personnels médicaux, paramédicaux et à tout professionnel travaillant dans le milieu sanitaire, médico-social ou libéral. Le CESU 23 joue un rôle de référence départemental pour la formation aux gestes et soins d'urgence.

Les formations sont développées pour être au plus près de la réalité : approche par simulation et pédagogie active pour que le stagiaire soit acteur de sa formation. Son fonctionnement s'intègre dans la politique de la formation institutionnelle.